

paris-belleville

paris-belleville

école nationale supérieure d'architecture

La taxe d'apprentissage en pratique

60 boulevard de la Villette
75 019 Paris

Tel : + (0)1 53 38 50 00

Fax : + (0)1 53 38 50 01

www.paris-belleville.archi.fr

ASSOCIÉ À LA COMUE

UNIVERSITÉ

PARIS-EST





La taxe d'apprentissage

Promesse de versement

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire, dont vous pouvez choisir l'établissement d'enseignement bénéficiaire, par l'intermédiaire de l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) de votre choix, **au plus tard le 28 février** de chaque année.

Depuis 2015, le taux de la taxe est de 0,68% de la masse salariale (fusion de la taxe d'apprentissage et de la Contribution au Développement de l'Apprentissage - CDA).

La base de calcul, appelée "assiette", est identique aux cotisations du régime général de la Sécurité Sociale. Le montant de la taxe se calcule donc sur les salaires bruts versés l'année précédente. Les différentes indemnités telles que les avantages en nature et en argent ainsi que les pourboires qui ont un caractère de salaire sont également pris en compte.

La taxe d'apprentissage - mode d'emploi

Vous devez impérativement reporter sur le bordereau de votre organisme collecteur le nom de l'école et les montants.

L'École est habilitée à percevoir votre contribution au titre de la catégorie B de la part hors quota.

Vous avez la possibilité de fractionner votre versement, afin de faire bénéficier plusieurs établissements de cet impôt.

Nom et adresse de l'établissement	Montant en €	quota	A	B
ENSA Paris-Belleville 60 Bd de la Villette - 75019 Paris SIRET : 1975 1877 200037	<i>à remplir</i>	x	x	<i>à remplir</i>

Extrait de la déclaration taxe d'apprentissage - rubrique à remplir pour attribuer la taxe à un établissement

Pour nous informer de votre démarche et nous permettre de vous remercier, transmettez-nous le plus tôt possible votre promesse de versement, soit à partir du formulaire disponible sur le site : www.paris-belleville.archi.fr/taxe-d-apprentissage_219, soit en retournant ce formulaire à l'attention de Catherine Karoubi.

Entreprise

Raison sociale
 Adresse
 Code postal
 Ville
 SIREN
 Code NAF

Promesse de versement

Nom de votre Organisme collecteur de la la taxe d'apprentissage (OCTA)

.....

Ville

Sélectionnez la / les catégorie(s) pour laquelle / lesquelles vous souhaitez versez votre taxe d'apprentissage et précisez le montant correspondant dans la dernière colonne.

Nom et adresse de l'établissement	quota	A	B	Montant en €
ENSA Paris-Belleville 60 Bd de la Villette - 75019 Paris SIRET : 1975 1877 200037				



à découper et à renvoyer à Catherine Karoubi, directrice financière - ENSA Paris-Belleville - 60 Boulevard de la Villette - 75019 Paris - catherine.karoubi@paris-belleville.archi.fr



Contacts

Personnes à remercier et à informer

En effet, lorsque l'Ecole reçoit les versements des OCTA fin juin, les informations transmises ne précisent pas qui remercier.

Contact 1

Nom, Prénom
Adresse
.....
Fonction
Téléphone
Courriel

Contact 2

Nom, Prénom
Adresse
.....
Fonction
Téléphone
Courriel

Votre contact

Catherine Karoubi, directrice financière
ENSA Paris-Belleville
60 Boulevard de la Villette - 75019 Paris
01 53 38 50 17 / catherine.karoubi@paris-belleville.archi.fr